

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 mars 2022 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021

B/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant
21-56	08/12/2021	Avenant 1 du contrat d'entretien des réseaux d'assainissement, cantine du groupe scolaire Jeanne Couvry, par la société EAV de Ecquevilly. L'avenant prend effet à partir du 25 novembre 2021.	633,60 € TTC / an
21-57	08/12/2021	Contrat d'entretien ménager des bâtiments de la ville de Gargenville, par la société AZUREL située à Montigny le Bretonneux 78180. Le contrat prend effet le 01/12/2021 ; il est conclu pour une durée de 4 mois.	59.468,40 € TTC / 4 mois
21-58	08/12/2021	La société BCM vérifie les installations de protection contre la foudre sur 3 sites : Hôtel de ville, foyer Lalisce et l'église à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 1 an. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction, sa durée maximale est de 4 ans	720 € TTC / an
21-59	08/12/2021	Contrat de service lié au site Internet de la Ville avec la Société GALLIMEDIA, située à Cergy Pontoise. Il est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2022. Ce contrat de services comporte : l'hébergement incluant la maintenance technique du site, l'accompagnement des utilisateurs, le renouvellement et l'installation du certificat SSL pour le domaine « gargenville.fr »	3.916,80 € TTC
21-60	10/12/2021	Contrat de maintenance téléphonique de la Ville avec la Société MEDIA COMMUNICATION, située à Condecourt (95450). Il est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} novembre 2021. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction, sa durée maximale est de 4 ans.	1.560 € TTC / an

N°	En date du	Objet	Montant
21-61	10/12/2021	Contrat déterminant les modalités de redevance par la société LOGITUD solutions à la Mairie de Gargenville du progiciel SUFFRAGE WEB : gestion des élections politiques avec le REU. Le contrat a pour objet les termes et conditions applicables aux services suivants : un droit d'accès aux serveurs du prestataire, un droit d'utilisation finale de la Solution Suffrage Web, un ensemble de services (hébergement des données, de maintenances des services applicatifs, d'assistance technique), du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le contrat sera ensuite tacitement renouvelé pour une période d'un an deux fois maximum.	363,40 € TTC / an
21-62	10/12/2021	Contrat de maintenance du matériel et logiciel associé dans le cadre de la Géo Verbalisation électronique "solution GVE" cinq terminaux avec la société LOGITUD, du 01/01/2022 au 31/12/2022. A la fin de la première période de maintenance, le contrat sera tacitement renouvelé pour une période d'un an, deux fois maximum	1.326,80 € TTC / an
22-01	04/01/2022	Contrat de licence et de maintenance avec la société ABELIUM COLLECTIVITES, du logiciel DOMINO WEB (Relais d'Assistants Maternelles), du 01/01/2022 au 31/12/2026. La durée du contrat est de 4 ans	389,34 € TTC / an
22-02	05/01/2022	Convention de mise à disposition annuelle de la piscine de Porcheville, aux établissements scolaires de la commune par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. La convention de mise à disposition est consentie pour une durée de un an, à compter du 1er septembre 2021	Mise à disposition de 140 créneaux à 68 € soit un coût estimé à 9.520 € TTC / an
22-03	12/01/2022	Avenant 1 au contrat n° 4184 pour la mise en service de la fibre internet et abonnement par la société Media Com située à Condécourt (95540). L'avenant prend effet dès la mise en service, pour une durée de 36 mois, pour l'ajout des points supplémentaires (police municipale, médiathèque, centre Ados, école de musique, école maternelle du Parc)	Abonnement : 70,80 € TTC / mois par site + frais ponctuels de mise en service : 2.100 € TTC
22-04	12/01/2022	Avenant 2 au contrat n° 4184 pour la mise en service de la fibre internet et abonnement par la société Media Com située à Condécourt (95540). L'avenant prend effet dès la mise en service, pour une durée de 36 mois, pour l'ajout des points supplémentaires (ateliers municipaux, PIJ + RPE, centre de loisirs, école maternelle Jean de La Fontaine, école Molière, groupe scolaire Jeanne Couvry)	Abonnement : 70,80 € TTC / mois par site + frais ponctuels de mise en service : 2.520 € TTC
22-05	18/01/2022	Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire, adolescents, périscolaire, la bonification « plan mercredi » et la subvention dite « Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) » et du Bonus « Territoire CTG ». La convention est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2024	
22-06	21/01/2022	Contrat de représentation avec LA COMPAGNIE DU PETIT POUCKET qui assurera un spectacle de marionnettes « Chloé et les copains de la ferme » le 22 février 2022 à 10h30 à la salle polyvalente, rue Berthe Morisot - 78440 Gargenville, pour 500 € TTC	Décision annulée
22-07	08/02/2022	L'avenant 1 a pour objet de rattacher 1 ascenseur et 1 EPMR au contrat de maintenance n° 41564838 avec la société KONE IDF PUBLIC OUEST. L'avenant prend effet à partir du 01/12/2021. Un ascenseur groupe scolaire Jeanne Couvry : 1.452 € TTC + un EPMR salle des fêtes : 900 € TTC	2.352 € TTC

N°	En date du	Objet	Montant
22-08	08/02/2022	Avenant n° 2 au contrat d'entretien de la fréquence radio de la police municipale avec la société DESMAREZ suite à l'ajout d'un émetteur récepteur. 77,62 € TTC le récepteur supplémentaire	707,62 € TTC / an
22-09	16/02/2022	Contrat de prestation avec l'association Naccara qui assurera de jouer de la harpe et accompagnera en musique Mme Anne GERVAIS, danseuse. Cela se déroulera à la médiathèque Paul Valéry, 2 rue de la Division Leclerc - 78440 Gargenville, le samedi 9 avril 2022 à 20h00	150 € TTC
22-10	16/02/2022	Contrat de location d'une machine à affranchir, un plateau balance intégré et mise à jour des tarifs postaux avec la société PITNEY BOWES. Le présent contrat prend effet au 20 avril 2022. Il est établi pour une durée d'un an et sera renouvelé par tacite reconduction au maximum quatre ans	840 € TTC
22-11	22/02/2022	Bail de location à compter du 28 janvier 2022 d'un logement F4 situé 1 rue du Moulin à vent	527,34 € mensuels indexables

C/ Notes de synthèse :

- 1 - Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €
- 2 - Admission en non-valeur - Budget Ville (article 6541)
- 3 - Provisions pour dépréciation des actifs circulants 2021
- 4 - Crise du Covid : facturation à la consommation des activités périscolaires et extrascolaires du 1^{er} décembre 221 au 17 février 2022
- 5 - Budget de la ville - Attribution d'un acompte sur subvention au CCAS pour 2022
- 6 - Maison des Arts et de la Créativité - Création de l'atelier « Théâtre adultes » et fixation des tarifs - Annule et remplace la délibération n° 16E82 du 20/12/2016
- 7 - Appel à cotisation au Centre international Nadia et Lili Boulanger (CNLB)
- 8 - Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines - Subventions de soutien aux formations BAFA/BAFD et séjours vacances
- 9 - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n° 8 avec l'entreprise DALKIA pour le Contrat de Performance Énergétique - Détermination de la cible NB du Centre Technique Municipal après deux années probatoires
- 10 - Marché « Entretien ménager des bâtiments de la ville comprenant l'entretien courant et la fourniture des produits liés à la prestation ainsi que l'approvisionnement en consommables et la fourniture des supports pour consommables, toute l'année hormis jours fériés »
- 11 - Approbation du nouveau règlement du cimetière communal et fixation des nouveaux tarifs - Annule et remplace les délibérations n° 13D57, 13F111 et 13F113
- 12 - Modification du règlement de l'attribution des places en crèche et du dossier de pré-inscription - Annule et remplace la délibération n° 20F94 du 15/12/2020
- 13 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 17

- 14 - Instauration d'un périmètre d'étude et institution d'un sursis à statuer sur les parcelles cadastrées section AL n° 146, 147, 148p, 154 et 155
- 15 - Aide à la relance de la construction durable - Dispositif 2021/2022 - Contrat tripartite entre l'État, Grand Paris Seine & Oise et la Commune de Gargenville
- 16 - Organisation d'un débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)
- 17 - Actualisation de la charte 2022 des ATSEM - Annule et remplace la délibération n° 20F99 du 15/12/2020
- 18 - Modification des conditions de versement des indemnités à l'occasion des élections - Annule et remplace la délibération n° 21B38 du 08/04/2021
- 19 - Modification du tableau des effectifs

D/ Rapport d'orientations budgétaires 2022

Fait à Gargenville, le 07 mars 2022

Le Maire
Yann PERRON



Affiché, le 08 mars 2022

Le Maire
Yann PERRON

